



Droit pour un divorce en garde alternée

Par **macr1**, le **06/06/2011 à 18:23**

Bonjour, rnje suis divorcé en garde alternée et mon ex-épouse vient de m'annoncer que son ami, avec qui elle vient d'avoir un enfant, part en Martinique pour un contrat de 3 ans. Elle a l'intention de le suivre avec mes enfants (un fils de 12 ans et ma fille de 9 ans). rnAprès discussion avec mes enfants, ils veulent tenter l'expérience au moins 1 an. rnJe vous contacte pour savoir quels sont mes droits au cas où cela se passe mal là-bas, et que mes enfants veulent revenir vivre avec moi.

Par **corimaa**, le **06/06/2011 à 19:34**

Bonsoir, si ça se passe mal, il faudra que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du domicile de vos enfants, donc en Martinique pour demander la résidence de vos enfants chez vous. rnDe toutes les façons, il faut déjà saisir le JAF dès maintenant afin de prévenir de la nouvelle résidence de vos enfants, très certainement une pension alimentaire à donner à la mère puisque vous n'aurez plus la garde alternée et prévoir les dates de vacances de vos enfants, ainsi de qui paiera les frais de transports